RAPPORT DE CONJONCTURE DU SECTEUR DU COMMERCE AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Février 2015

QUATRIEME (4ème) PARTIE:

CONTROLE DES PRATIQUES COMMERCIALES, DE LA CONFORMITE ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES.

Au cours de l'année 2014, les actions engagées ont été orientées vers la prise en charge des préoccupations résultant des dysfonctionnements observés sur le marché durant l'exercice précédent tant en matière de pratiques commerciales que de conformité des produits.

A ce titre, le programme d'actions mis en œuvre pendant cet exercice, a été articulé autour des axes de la lutte contre les pratiques commerciales illicites et de la surveillance de la conformité des produits fabriqués localement ou importés.

I. RESULTATS DU CONTROLE:

Les résultats des opérations de contrôle sont résumés comme suit:

- le nombre d'interventions : 1.363.636;
- le nombre d'infractions : 235.119;
- le nombre de dossiers de procès-verbaux d'infraction : 217.026;
- le montant de défauts de facturation décelés (109 DA) : 58,82;
- le montant des saisies de marchandises sur le marché (109 DA) : 1,64;
- le montant des marchandises bloquées aux frontières (109 DA) : 13,55;
- le nombre de fermetures administratives de locaux commerciaux : 15.582;

Par domaine d'intervention, les résultats de contrôle enregistrés durant cette période sont répartis comme suit:

I.1. EN MATIERE DE CONTROLE DES PRATIQUES COMMERCIALES:

Les opérations de contrôle se sont soldées par 621.599 interventions permettant la constatation de 161.482 infractions et l'élaboration de 147.805 procès-verbaux.

Ces interventions ont permis la mise au jour d'un chiffre d'affaires dissimulé de transactions commerciales sans factures pour un montant de 58,82 milliards de dinars.

Les principales infractions constatées, sont réparties comme suit :

- le défaut de publicité des prix et tarifs : 48.255 infractions soit 29,8% ;
- le défaut de publicité des mentions légales : 38.772 infractions soit 24% ;
- l'exercice d'activité commerciale sans local : 26.631 infractions soit 16,4% ;
- l'opposition au contrôle : 18.243 infractions soit 11,2% ;
- le défaut de registre de commerce : 12.110 infractions soit 7,4% ;
- le défaut de facturation : 9.991 infractions soit 6,1% ;
- la pratique de prix illicites : 1.701 infractions soit 1%.

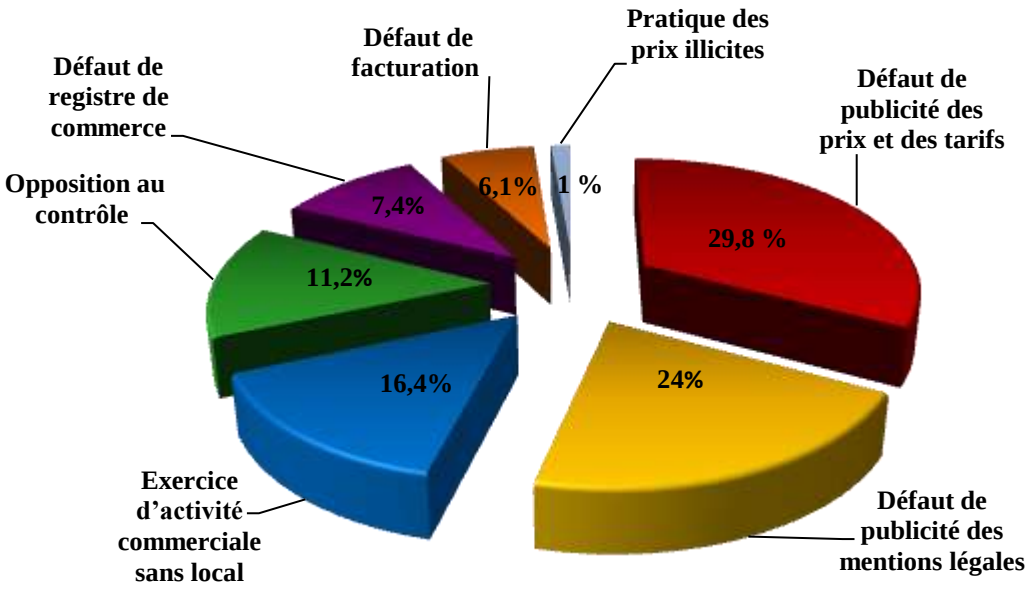

S'agissant des mesures administratives conservatoires, il a été procédé à la saisie de marchandises pour une valeur de 1,32 Milliard de DA et la fermeture administrative de 11.848 locaux de commerce pour diverses infractions aux règles commerciales, notamment, le défaut de registre de commerce, ainsi qu'à la demande d'inscription au fichier national des fraudeurs de 5.708 contrevenants ayant commis des infractions de défaut de dépôt des comptes sociaux, de défaut de facturation et d'exercice d'une activité commerciale sédentaire sans local.

Au titre du contrôle des sociétés commerciales et établissements financiers qui n'ont pas procédé au dépôt de leurs comptes sociaux pour l'exercice 2014, il a été enregistré les résultats suivants :

- ✓ le nombre de sociétés et établissements contrôlés : 30.859;
- ✓ le nombre de sociétés et établissements non localisés : 4.230;
- ✓ le nombre d'infractions relevées : 32.872;
- ✓ le nombre de procès-verbaux de poursuites judiciaires établis : 34.050;
- ✓ le nombre de propositions de radiation du registre de commerce pour exercice d'activités commerciales sédentaires sans détention de local commercial : 736.

I.2. EN MATIERE DE CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES:

Dans ce domaine, l'action de contrôle a pour objectif de s'assurer de la mise sur le marché de produits et services conformes aux spécifications techniques les concernant et ne présentant aucun risque pour la santé et la sécurité du consommateur, notamment pour les produits alimentaires et les services en rapport avec ces produits ainsi que certains produits industriels.

A ce titre, il a été enregistré un nombre de 742.037 interventions tant sur le marché qu'aux frontières, 60.932 déterminations par les instruments de mesure et 15.067 échantillons prélevés pour analyses, essais et tests en laboratoire.

Ces interventions ont donné lieu à la constatation de 73.637 infractions aux règles relatives à la protection du consommateur et à l'établissement de 69.221 procès-verbaux d'infraction.

Les infractions principales relevées sur le marché ont concerné essentiellement :

- ✓ défaut d'hygiène et de salubrité: 32.136 infractions, soit 44,6%;
- ✓ tromperie ou tentative de tromperie du consommateur: 13.033 infractions, soit 18,1%;
- ✓ défaut d'étiquetage: 9.018 infractions, soit 12,5%;
- ✓ absence de l'autocontrôle: 6.692 infractions, soit 9,3%;
- ✓ détention et mise en vente de produits non conformes: 4.150 infractions, soit 5,8%;
- ✓ opposition au contrôle: 2.722 infractions, soit 3,8%;
- ✓ défaut de certificat de garantie: 1.977 infractions, soit 2,7%.

Au titre des mesures conservatoires, il a été procédé à la fermeture de 3.734 locaux de commerce et la saisie de marchandises non-conformes ou impropres à la consommation pour une valeur de 317,7 millions de DA.

Au titre du contrôle de la conformité des produits importés aux frontières, il a été enregistré, l'examen de 108.206 dossiers d'importation ayant donné lieu au refus d'admission sur le territoire national de 1.379 cargaisons pour une quantité de 98.587,502 tonnes représentant une valeur globale de 13,55 Milliards de DA.

Les principales infractions à l'origine du refus d'admission sont :

- le non respect de l'obligation de l'information du consommateur (absence des mentions obligatoire d'étiquetage en langue arabe et en matière d'additifs alimentaires);
- le non respect de l'obligation de la conformité du produit (température de conservation, qualité intrinsèque, autocontrôle...);
- l'absence de certificat de garantie et manuel d'utilisation;
- l'absence d'autorisation préalable pour l'importation de produits.

I.3 CONTROLE ANALYTIQUE ET INSPECTION DES LABORATOIRES:

I.3.1 En matière de contrôle analytique:

Il ressort de l'état des prélèvements d'échantillons, un nombre total de 15.067 prélèvements dont 2.867 échantillons se sont avérés non-conformes, ce qui représente un taux de non conformité de 19%.

Par type d'analyses et sur les 7.492 échantillons prélevés pour analyses physicochimiques, 1.191 échantillons se sont avérés non conformes, soit un taux de 15,89%, alors que l'analyse de 7.340 échantillons au plan microbiologique a révélé la non-conformité de 1.633 échantillons, soit un taux moyen de 22,24%.

Les principales non conformités ont trait à :

- ✓ l'absence d'iode dans le sel alimentaire;
- ✓ la présence de coliformes et coliformes fécaux dans les pâtisseries;
- ✓ le déficit de la matière grasse dans la mayonnaise;
- ✓ l'altération des jus de fruits par la présence de moisissures et levures rendant l'aliment impropre à la consommation;
- ✓ la présence d'édulcorants et colorants interdits par la réglementation en vigueur dans les jus et boissons;
- ✓ le non respect des normes de sécurité requises pour les chauffages à gaz.

Par ailleurs, il convient de noter que le contrôle de la conformité a ciblé les unités de production des eaux minérales et des eaux de source. A cet effet, des échantillons ont été prélevés aux fins d'analyses physico-chimiques et microbiologiques qui ont révélé la présence de germes et de matières étrangères sur certaines eaux telles que "YOUKOUS" et "TEXANA".

S'agissant de l'analyse des produits industriels, il a été enregistré 235 prélèvements d'échantillons, touchant principalement les matériaux de construction, les appareils électroménagers, électriques et à gaz.

Les analyses et les essais effectués en laboratoire, ont révélé la non-conformité de 43 échantillons, soit un taux de non-conformité de 18,3%.

I.3.2 Inspection et évaluation des laboratoires:

Au titre de cet exercice, 1.431 opérations d'inspection de laboratoires de prestations de service et d'autocontrôle ont été effectuées donnant lieu à la constatation de six (06)infractions et l'établissement de deux (02) procès-verbaux ayant trait essentiellement au défaut d'hygiène et au manquement dans l'organisation interne des laboratoires.

II. EVALUATION DE L'ACTION DE L'ACTION DE CONTROLE:

L'évolution des principaux paramètres de contrôle est présentée comme suit :

Désignation	Année 2013	Année 2014	Evolution (%)
Nombre d'interventions	1 199 088	1 363 636	+14
Nombre d'infractions	225 022	235 119	+4
Nombre de procès-verbaux	201 777	217 026	+8
Montant du chiffre d'affaires dissimulé (10^9DA)	53,73	58,82	+9
Valeur des marchandises saisies sur le marché (10^6 DA)	1,58	1,64	+4
Fermetures administratives	13 701	15 582	+14
Nombre de cargaisons bloquées aux frontières	1 095	1 379	+26
Valeur des marchandises bloquées aux frontières (10^9DA)	9,15	13,55	+48
Nombre de prélèvements analysés en laboratoires	13 497	15 067	+12
Nombre de déterminations effectuées par la valisette	42 543	60 932	+43

L'évaluation de l'activité de contrôle au cours de l'année 2014 a fait ressortir des résultats significatifs et une évolution appréciable par rapport à l'année précédente, perçus à travers leurs interventions dans la surveillance du marché, ayant pour but principal la protection du consommateur, ceci est dû à la conjugaison de plusieurs facteurs notamment, la redynamisation et la mobilisation des services de contrôle autour d'objectifs précis.

En effet, les interventions ont été axées essentiellement dans la maitrise des activités et produits sensibles en amont, lors du processus de fabrication et en aval, tout au long de la mise à la consommation.